

2021



Personnel des institutions de formation

Édition 2021



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	Statistique du personnel des écoles, schulstat@ bfs.admin.ch; Statistique du personnel des hautes écoles, persfinHS@ bfs.admin.ch
Rédaction:	Jakob Eberhard, OFS; Elena Zafarana, OFS
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	15 Éducation et science
Langue du texte original:	allemand
Traduction:	Services linguistiques de l'OFS
Mise en page:	section DIAM, Prepress/Print
Graphiques:	section DIAM, Prepress/Print
En ligne:	www.statistique.ch
Imprimés:	www.statistique.ch Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, order@ bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60 Impression réalisée en Suisse
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2021 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
Numéro OFS:	1816-2100

Table des matières

1	Introduction	5
2	Vue d'ensemble	6
3	Corps enseignant	7
3.1	Corps enseignant selon le sexe	8
3.2	Corps enseignant selon l'âge	9
3.3	Corps enseignant selon le taux d'occupation	10
3.4	Taux d'encadrement	11
4	Personnel de direction	14
4.1	Personnel de direction selon le sexe	15
4.2	Personnel de direction selon le taux d'occupation	16
5	Corps intermédiaire et personnel administratif et technique des hautes écoles	17
6	Ressources en personnel des hautes écoles selon leurs activités	19
7	Sources	21
8	Abréviations	22

1 Introduction

Cette brochure donne une vue d'ensemble du personnel des institutions de formation en Suisse en distinguant le personnel des écoles du personnel des hautes écoles.

Personnel des écoles: personnel de la scolarité obligatoire¹, du degré secondaire II (formations générales et formation professionnelle initiale) et des écoles supérieures (ES)²

Personnel des hautes écoles: personnel des hautes écoles universitaires (HEU), spécialisées (HES) et pédagogiques (HEP)

Les résultats ici présentés concernent le corps enseignant et le personnel de direction des institutions de formation. Ils comprennent également, pour le personnel des hautes écoles, le corps intermédiaire (assistants, collaborateurs scientifiques) et le personnel administratif et technique. Le personnel de la pédagogie spécialisée n'est pas pris en compte dans cette publication.³ Les analyses se basent sur les données de la statistique du personnel des hautes écoles (SHIS-PERS) des années 2019 et 2020⁴, ainsi que sur les données des écoles publiques de la statistique du personnel des écoles (SSP) de l'année scolaire 2019/20.

La part des personnes travaillant à plein temps est nettement plus faible dans l'enseignement – environ un tiers des personnes actives occupées – que dans le monde du travail en général, où elle est d'environ deux tiers, selon l'enquête suisse sur la population active (ESPA, OFS). C'est pourquoi le volume du personnel sera généralement exprimé ici non seulement en nombres de personnes mais encore en équivalents plein temps (EPT).

Un équivalent plein temps correspond à un poste de travail occupé à 100% (exemple: un poste occupé à 50% représente 0,5 EPT).

¹ La scolarité obligatoire dure onze ans. Elle comprend le degré primaire 1–2 (les deux années d'école enfantine ou les deux premières années du cycle élémentaire), le degré primaire 3–8 et le degré secondaire I (3 ans).

² La préparation aux examens fédéraux de la formation professionnelle supérieure n'est pas formellement réglementée. Elle consiste souvent en des formations modulaires. C'est pourquoi, dans ce domaine, nous ne considérons que le personnel des écoles supérieures.

³ Vous trouverez des informations sur le personnel de la pédagogie spécialisée dans le chapitre 3 de la publication «Statistique de la pédagogie spécialisée: Année scolaire 2018/19» (OFS, 2020).

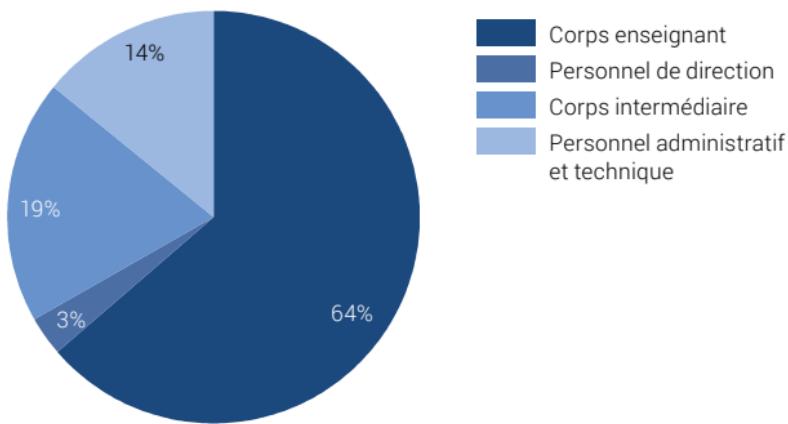
⁴ Dans le domaine des hautes écoles, les chiffres du personnel se rapportent au 31.12.2020 quand ils sont exprimés en nombre de personnes; lorsqu'ils sont exprimés en équivalents plein temps, ils se réfèrent à l'année calendaire 2019 pour le calcul des taux d'encadrement dans les hautes écoles universitaires (HEU) du chapitre 3.4 et à l'année calendaire 2020 dans toutes les autres analyses.

2 Vue d'ensemble

Les institutions de formation en Suisse emploient au total environ 230 000 personnes, correspondant à quelque 150 000 équivalents plein temps.

En équivalents plein temps, le corps enseignant et les directions du personnel des écoles représentent respectivement 54% et 3% des ressources humaines totales des établissements de formation, alors que les proportions du personnel enseignant, du personnel de direction, du corps intermédiaire et du personnel administratif et technique des hautes écoles sont de 10%, 0,2%, 19% et 14%.

Volume du personnel du système d'éducation selon les catégories de personnel, 2019/20 (en EPT) G1



Sources: OFS – SSP, SHIS-PERS

© OFS 2021

3 Corps enseignant

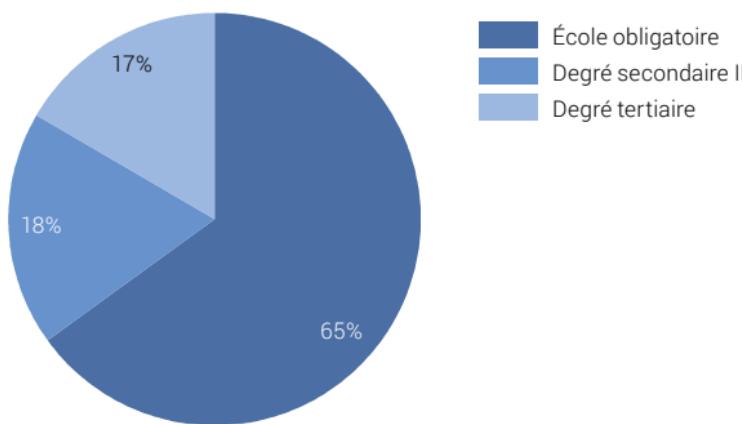
Pour l'école obligatoire, le degré secondaire II et les écoles supérieures, le corps enseignant relevé ici correspond au personnel directement chargé de l'enseignement – sans les remplaçants, les stagiaires et le personnel de la pédagogie spécialisée (p. ex. logopédistes ou psychomotriciens). Dans les hautes écoles, le corps enseignant comprend les professeurs (HEU), les enseignants avec responsabilité de direction (HES/HEP) et les autres enseignants (HEU et HES/HEP)¹.

Le corps enseignant du personnel des écoles comprend 120 757 personnes. 16% d'entre elles enseignent au degré primaire 1–2, 44% au degré primaire 3–8, 28% au degré secondaire I, 10% dans l'enseignement général du degré secondaire II, 14% dans la formation professionnelle initiale et 2% dans les écoles supérieures². Le corps enseignant des hautes écoles compte 29 067 personnes, dont 50% enseignent dans les HEU, 40% dans les HES et 10% dans les HEP.

En équivalents plein temps, on constate que près des deux tiers du volume de personnel (65%) sont employés à l'école obligatoire, 18% au degré secondaire II (8% dans les formations générales et 11% dans la formation professionnelle initiale) et 17% au degré tertiaire (HEU: 7%, HES: 6%, HEP: 2%, ES: 1%).

Volume du corps enseignant selon le degré de formation, 2019/20 (en EPT)

G2



Sources: OFS – SSP, SHIS-PERS

© OFS 2021

¹ Dans cette publication, le corps intermédiaire des hautes écoles n'est pas considéré comme faisant partie du corps enseignant.

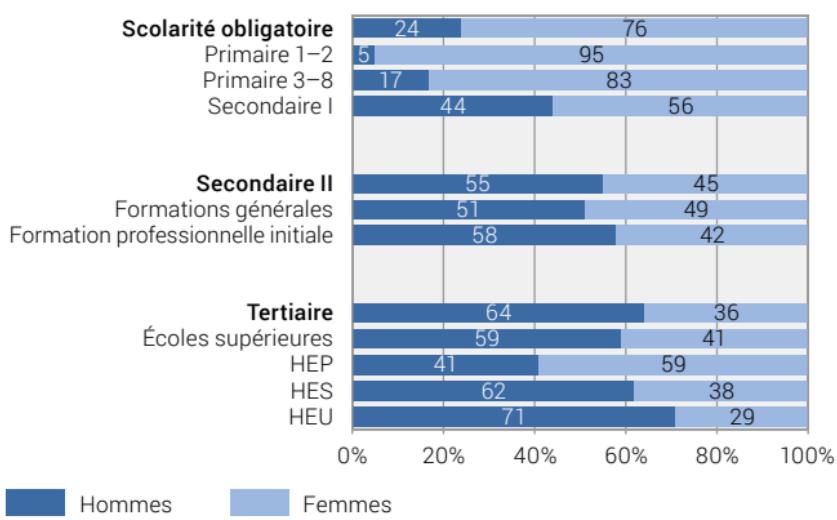
² Comme les enseignants peuvent enseigner à plusieurs niveaux à la fois, la somme des pourcentages indiqués est supérieure à 100%.

3.1 Corps enseignant selon le sexe

Avec environ 94 000 personnes, les femmes représentent un peu plus de 60% du corps enseignant total de la Suisse. Leur part varie fortement selon le degré de formation: nettement surreprésentées au degré primaire (degré primaire 1–2: 95%, degré primaire 3–8: 83%), elles sont – mis à part les hautes écoles pédagogiques – sous-représentées à partir du degré secondaire II.

Corps enseignant selon le sexe, 2019/20 (en personnes)

G3



Sources: OFS – SSP, SHIS-PERS

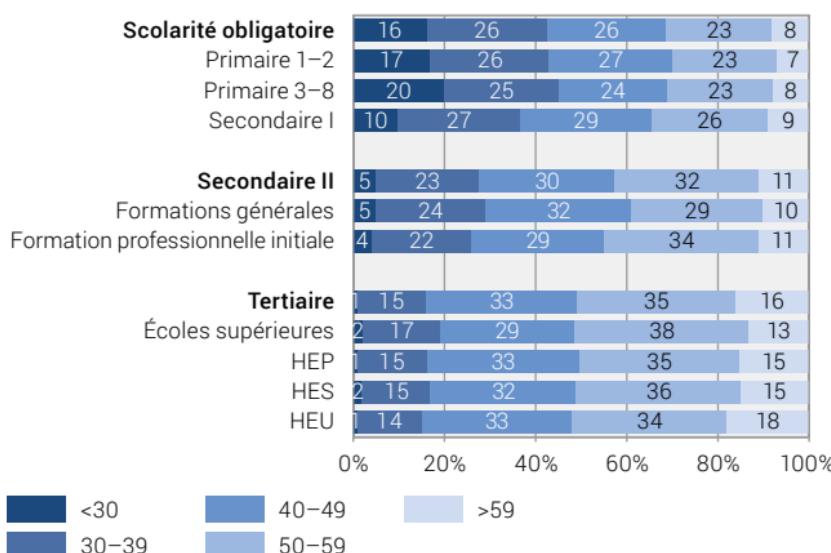
© OFS 2021

3.2 Corps enseignant selon l'âge

La structure d'âge du corps enseignant fait apparaître une tendance claire: plus le degré de formation est élevé, plus les classes d'âge supérieures y sont représentées. La part des enseignants de 50 ans ou plus est de 32% à l'école obligatoire, de 43% au degré secondaire II et de 51% au degré tertiaire. La part des enseignants de moins de 30 ans, en revanche, tend à diminuer à mesure qu'on s'élève dans les degrés de formation, passant de 16% à l'école obligatoire à 5% au degré secondaire II et à 1% au degré tertiaire. Cela est lié à la durée de la formation, qui est plus longue pour les enseignants des degrés élevés – en particulier lorsqu'un doctorat est exigé.

**Corps enseignant selon l'âge, 2019/20
(en personnes)**

G4



Sources: OFS – SSP, SHIS-PERS

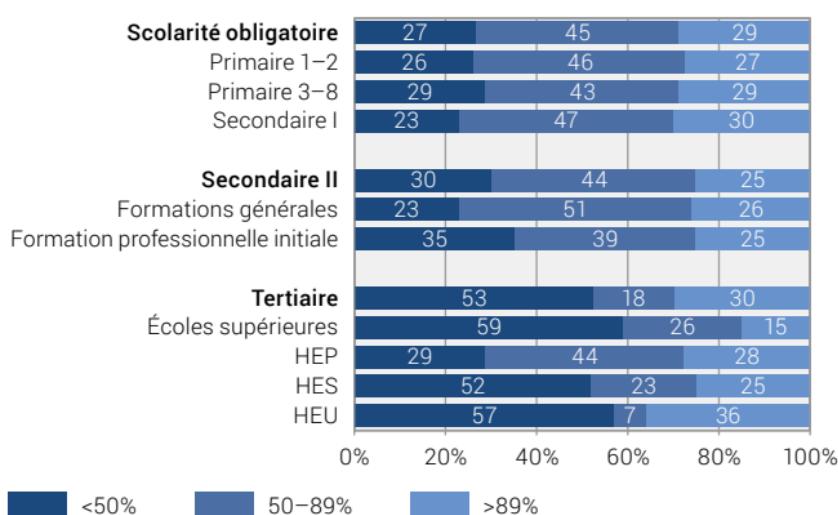
© OFS 2021

3.3 Corps enseignant selon le taux d'occupation

La part des enseignants travaillant à plein temps (activités d'enseignement à un taux de 90–100%) varie peu d'un degré de formation à l'autre. Elle est comprise entre 25% au degré secondaire II et 30% au degré tertiaire. Cependant, à l'intérieur du degré tertiaire, on observe des écarts importants selon le type d'école, où la proportion d'enseignants à plein temps varie entre 15% dans les écoles supérieures (ES), 25% dans les hautes écoles spécialisées (HES), 28% dans les hautes écoles pédagogiques (HEP) et 36% dans les hautes écoles universitaires (HEU). À noter que les proportions d'enseignants ayant un taux d'occupation inférieur à 50% sont élevées: 27% à l'école obligatoire, 30% au degré secondaire II, 59% dans les écoles supérieures et 52% dans les hautes écoles (HEP: 29%, HES: 52%, HEU: 57%).

Corps enseignant selon le taux d'occupation, 2019/20 (en personnes)

G5



Sources: OFS – SSP, SHIS-PERS

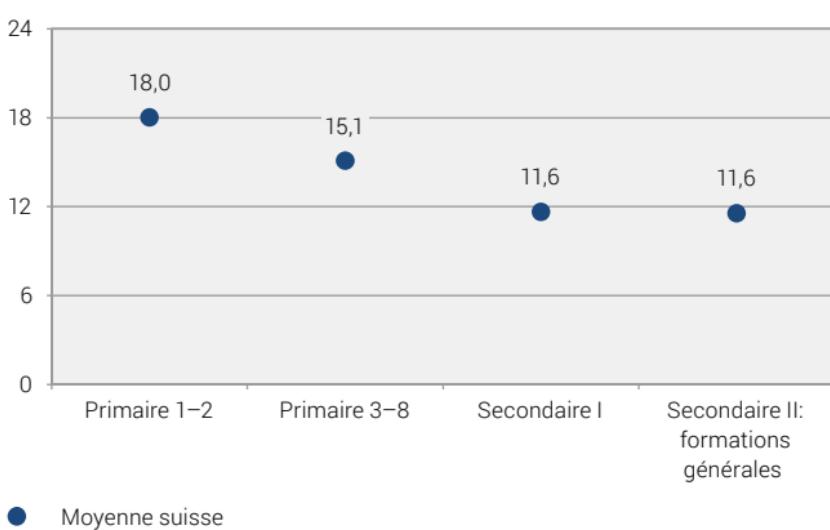
© OFS 2021

3.4 Taux d'encadrement

Le taux d'encadrement est le nombre d'élèves par enseignant (en EPT) à un degré de formation donné. Cet indicateur mesure donc les ressources humaines qui sont consacrées à l'enseignement et à l'encadrement des élèves. Pour le personnel des écoles, le taux d'encadrement varie avec le degré de formation: le nombre d'élèves par enseignant tend à diminuer à mesure qu'on s'élève dans les degrés (18,0 au degré primaire 1–2; 15,1 au degré primaire 3–8; 11,6 au degré secondaire I et 11,6 dans les formations générales du degré secondaire II).

Élèves par enseignant selon le degré de formation, 2019/20 (en EPT)

G6



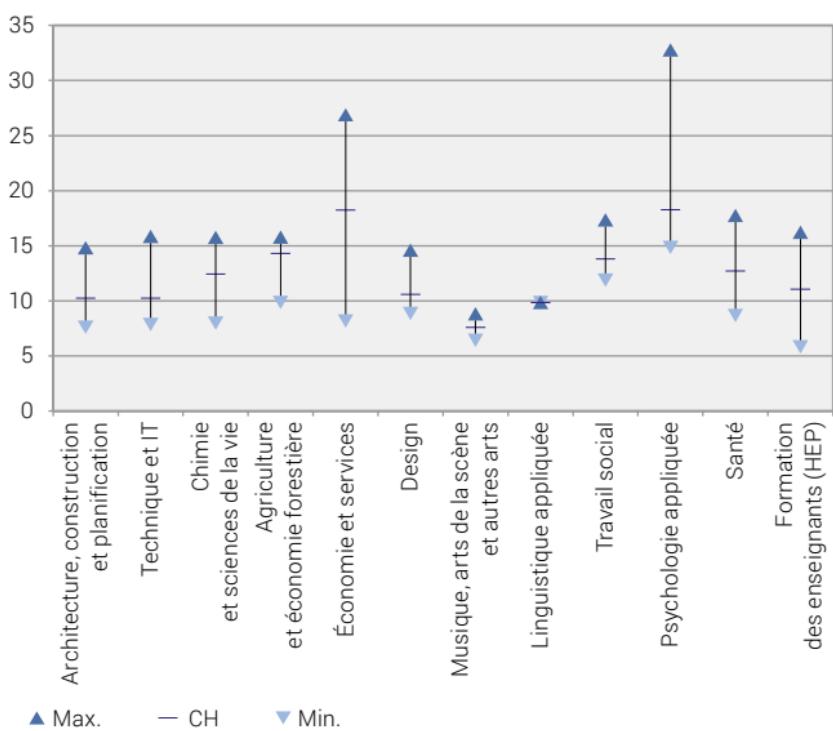
Source: OFS – SSP

© OFS 2021

Dans les hautes écoles, HEU aussi bien que HES et HEP, le taux d'encadrement varie fortement selon l'offre de formation, c'est pourquoi le taux d'encadrement est présenté en fonction du domaine d'études. Le taux d'encadrement est en général plus bas dans les domaines des sciences naturelles et techniques que dans les sciences humaines et sociales, les sciences économiques et les études de droit (HEU: 11,9 dans les sciences naturelles contre 38,3 en droit; HES/HEP: 10,2 en technique et IT contre 18,3 en économie et services).

Étudiants par enseignant dans les HES/HEP selon le domaine d'études, 2020 (en EPT)

G 7

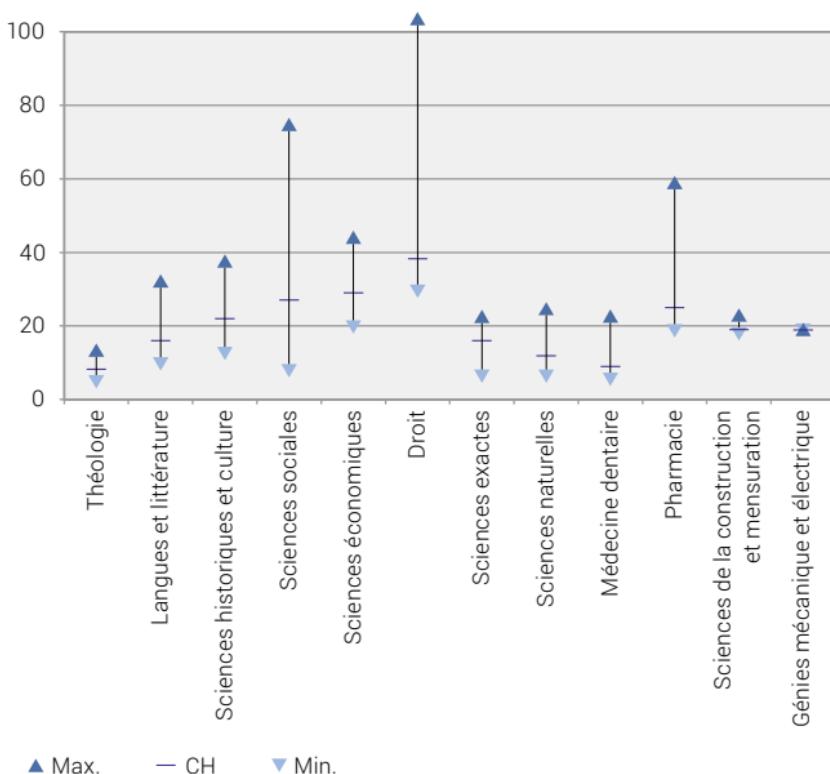


Source: OFS – SHIS-PERS

© OFS 2021

Étudiants par enseignant dans les HEU selon le domaine d'études, 2019 (en EPT)

G 8



Source: OFS – SHIS-PERS

© OFS 2021

4 Personnel de direction

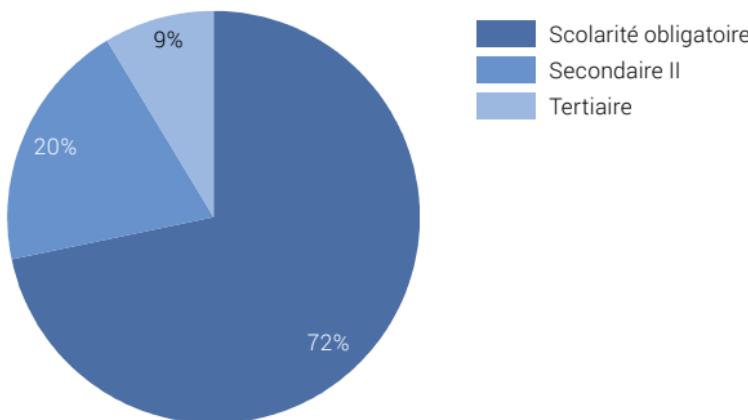
Le personnel de direction exerce des fonctions dans le domaine de la gestion du personnel et dans le domaine de l'organisation et du développement des institutions de formation.

Ce personnel comprend au total 12 076 personnes, dont 37% sont actives au degré primaire 1–2, 51% au degré primaire 3–8, 28% au degré secondaire I, 20% au degré secondaire II et 6% au degré tertiaire¹.

En équivalents plein temps, on constate que près des trois quarts du volume de ce personnel (72%) sont consacrés à l'école obligatoire (degré primaire 1–2: 11%, degré primaire 3–8: 38%, degré secondaire I: 23%), contre 20% au degré secondaire II et 9% au degré tertiaire.

**Volume du personnel de direction
selon le degré de formation, 2019/20 (en EPT)**

G9



Sources: OFS – SSP, SHIS-PERS

© OFS 2021

¹ Comme une même personne peut travailler à plusieurs degrés de formation à la fois, la somme des pourcentages est supérieure à 100%.

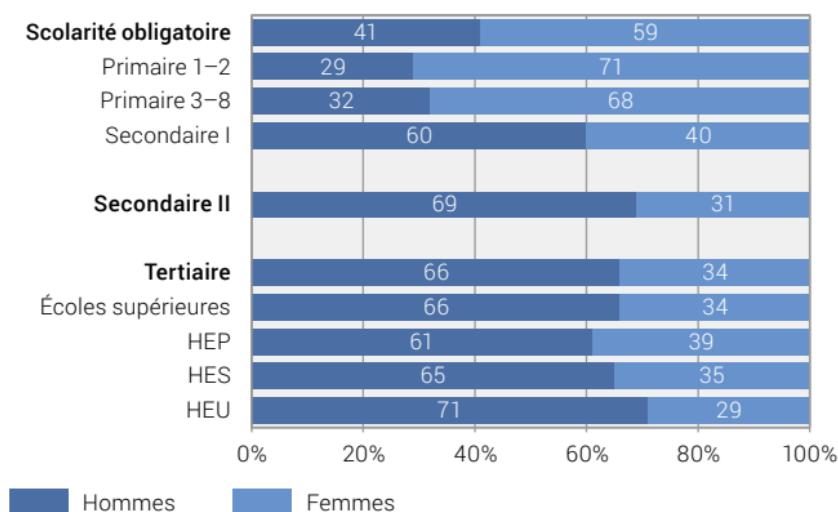
4.1 Personnel de direction selon le sexe

Le personnel de direction se compose, tous degrés de formation confondus, de 53% de femmes et de 47% d'hommes. La répartition par sexe varie fortement selon les degrés de formation. Une tendance similaire à celle du personnel enseignant est observée ici: la part des femmes tend à diminuer à mesure qu'on s'élève dans les degrés. Si les femmes représentent 71% du personnel de direction au degré primaire 1–2 et si elles sont encore majoritaires au degré primaire 3–8 (68%), leur part diminue nettement à partir du degré secondaire I (40%) et ne représente plus que 31% au degré secondaire II et 34% dans les écoles supérieures. Au niveau des hautes écoles, la part des femmes varie de 29% dans les HEU à 35% dans les HES et 39% dans les HEP.

Personnel de direction selon le sexe, 2019/20

(en personnes)

G10



Sources: OFS – SSP, SHIS-PERS

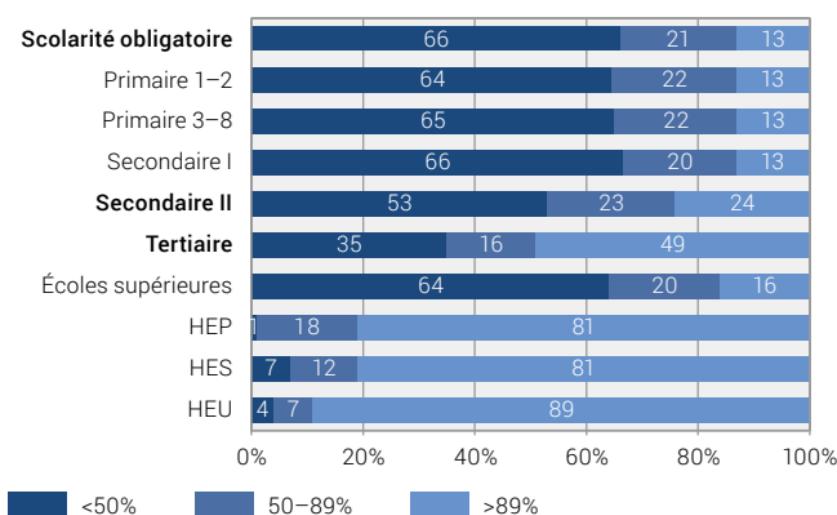
© OFS 2021

4.2 Personnel de direction selon le taux d'occupation

Pour le personnel de direction, contrairement à ce qu'on observe pour le personnel enseignant concernant le taux d'occupation², la part des personnes travaillant à plein temps, par exemple, tend à augmenter à mesure qu'on s'élève dans les degrés de formation (13% à l'école obligatoire, 24% au degré secondaire II et 49% au degré tertiaire). La comparaison entre les graphiques G11 et G5 montre par ailleurs que la proportion des personnes travaillant à moins de 50% est plus grande pour le personnel de direction que chez les enseignants, et ceci à tous les degrés de formation sauf dans les hautes écoles (66% contre 27% à l'école obligatoire, 53% contre 30% au degré secondaire II et 64% contre 59% dans les écoles supérieures – mais 5% contre 52% dans les hautes écoles).

Personnel de direction selon le taux d'occupation, 2019/20 (en personnes)

G11



Sources: OFS – SSP, SHIS-PERS

© OFS 2021

² Dans cette analyse, le taux d'occupation se réfère aux activités de direction pour le personnel de direction et aux activités d'enseignement pour le corps enseignant.

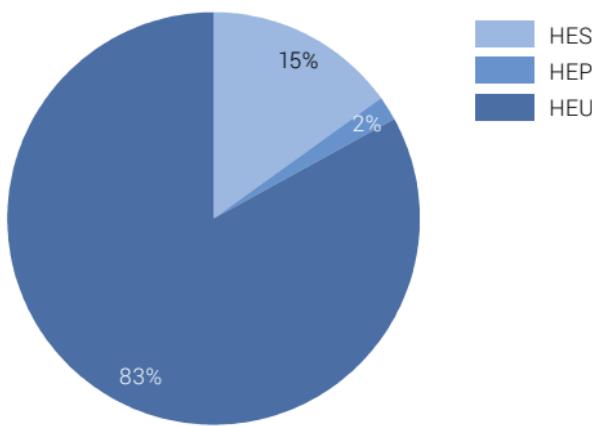
5 Corps intermédiaire et personnel administratif et technique des hautes écoles

Ce chapitre présente un aperçu des catégories restantes du personnel des hautes écoles, à savoir d'une part le corps intermédiaire – assistants, collaborateurs scientifiques exerçant des fonctions d'enseignement et avant tout de recherche – et d'autre part le personnel administratif et technique, qui exerce des fonctions centrales (administration, bibliothèques, services sociaux, etc.) ou techniques (logistique, laboratoires, etc.).

Le corps intermédiaire représente au total 40 747 personnes et 28 419 EPT, qui se répartissent de la manière suivante: plus de 80% des personnes et des EPT se trouvent dans les HEU, 15% dans les HES et 2% dans les HEP.

Volume du corps intermédiaire selon le type de haute école, 2020 (en EPT)

G12



Source: OFS – SHIS-PERS

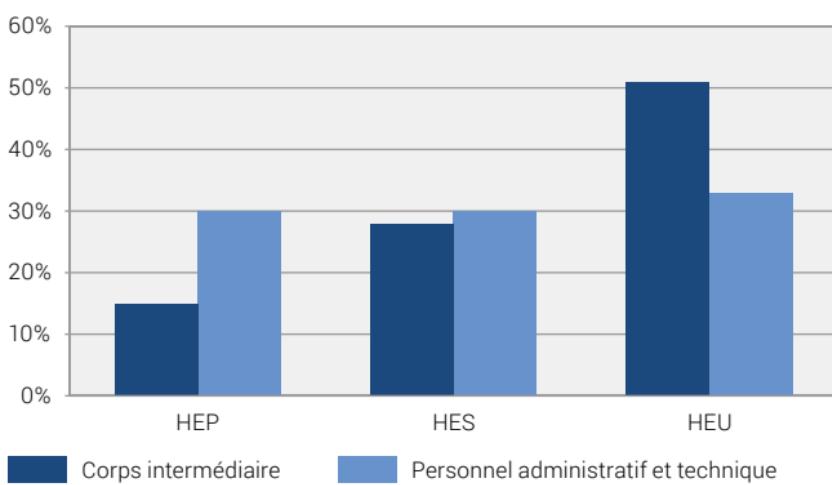
© OFS 2021

Le personnel administratif et technique des hautes écoles compte 27 737 personnes, correspondant à 21 003 EPT. Environ trois quarts de ces EPT se trouvent dans les HEU, près d'un cinquième dans les HES et 5% dans les HEP.

Le personnel administratif et technique représente, en équivalents plein temps, environ un tiers du personnel total dans les trois types de hautes écoles. Le corps intermédiaire, en revanche, représente une part très variable du personnel des hautes écoles: 15% dans les HEP, 28% dans les HES et 51% dans les HEU.

Part du corps intermédiaire et du personnel administratif et technique dans le volume total du personnel selon le type de haute école, 2020 (en EPT)

G13



Source: OFS – SHIS-PERS

© OFS 2021

Pour d'autres informations, la publication de poche «Statistique des hautes écoles: 2019» (OFS, 2021) donne un aperçu général des hautes écoles et de leurs structures, avec un chapitre sur le personnel.

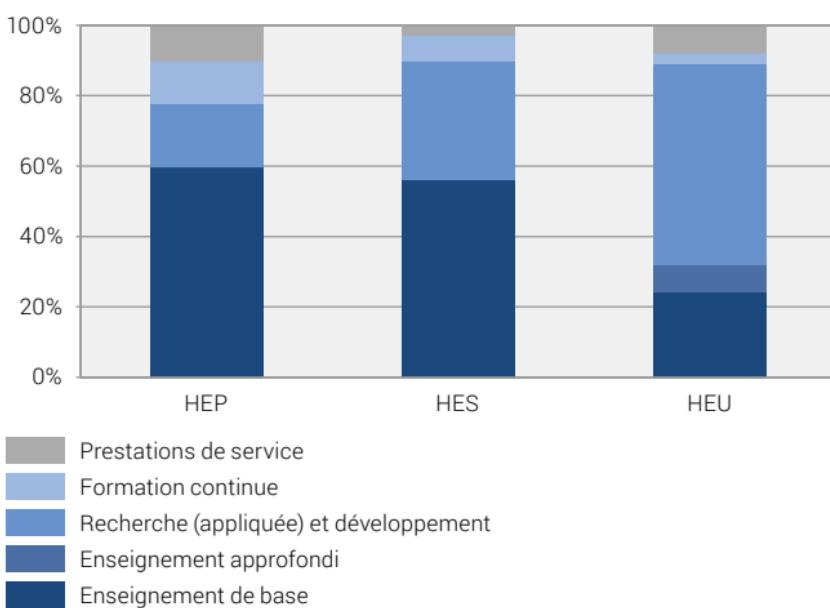
6 Ressources en personnel des hautes écoles selon leurs activités

Le personnel des hautes écoles comprend au total 64 767 EPT. Avec environ 46 000 EPT, plus des deux tiers (71%) des ressources en personnel relèvent des HEU. Le personnel des HES représente environ 15 000 EPT (23% du total), celui des HEP 3714 EPT (6% du total).

Les ressources en personnel sont employées très différemment dans chaque type de haute école¹. Si les HEP et les HES consacrent un peu moins de 60% de leurs ressources humaines à l'enseignement de base, cette proportion s'élève à 24% dans les HEU, où la recherche et le développement occupent plus de la moitié des ressources en personnel (57%). La recherche appliquée et le développement représentent 34% des EPT dans les HES et 18% dans les HEP. L'importance des activités de recherche dans les HEU est liée à la part relativement élevée du corps intermédiaire dans ces hautes écoles (voir chapitre 5).

Ressources humaines selon le type de haute école et de prestation¹, 2020 (en EPT)

G14



¹ Les types de prestation «administration» et «services centraux» ont été exclus des HEP et HES.

¹ Pour des raisons de comparabilité entre les trois types de hautes écoles, les types de prestation «administration» et «services centraux» ont été exclus de l'analyse pour les HEP et les HES.

Les formations du niveau doctorat, propres aux HEU, absorbent 8% des ressources humaines de ces hautes écoles. Tous les types de hautes écoles proposent des formations continues (p. ex. Master of Advanced Studies), qui absorbent 12% des ressources humaines dans les HEP, 7% dans les HES et 3% dans les HEU. Les prestations de service (p. ex. travaux scientifiques pour les autorités ou pour le secteur privé) absorbent dans les HES, les HEU et les HEP respectivement 3%, 8% et 10% des ressources humaines.

Pour plus d'informations sur les ressources des hautes écoles, voir la publication de poche «Statistique des hautes écoles: 2019» (OFS, 2021).

7 Sources

Statistique du personnel des écoles (SSP)

La statistique du personnel des écoles récolte des données sur les personnes qui travaillent dans les écoles situées sur le territoire suisse, et sur la nature de leurs activités. La statistique couvre tous les degrés de formation, du degré primaire au degré tertiaire (sans les hautes écoles). Les données des 26 cantons sont harmonisées au niveau suisse. La compatibilité avec la classification internationale des types d'éducation (CITE) de l'UNESCO est garantie, ce qui permet des comparaisons entre les systèmes scolaires des différents pays.

Statistique du personnel des hautes écoles (SHIS-PERS)

Dans le cadre du système d'information universitaire suisse (SHIS), l'OFS recense le personnel des hautes écoles pédagogiques (HEP), des hautes écoles spécialisées (HES) et des hautes écoles universitaires (HEU). Ces dernières comprennent les universités cantonales et les écoles polytechniques fédérales (EPF). Ainsi, l'OFS produit chaque année des statistiques sur les ressources humaines des hautes écoles, avec des données sur les personnes (sexe, âge, nationalité) et sur leurs activités (catégories de personnel, branches d'études, types d'activités et taux d'occupation).

Autres sources

Les sources complémentaires suivantes ont été utilisées pour le calcul des taux d'encadrement:

- Statistique des élèves et étudiants (SDL)
- Statistique des étudiants et examens finals des hautes écoles (SHIS-studex)

Définitions

Tous les termes utilisés dans cette brochure sont définis sur le portail statistique de l'Office fédéral de la statistique:

www.statistique.ch

8 Abréviations

EPF	École polytechnique fédérale
EPT	Équivalent plein temps
ES	Écoles supérieures
ESPA	Enquête suisse sur la population active
HEP	Hautes écoles pédagogiques
HES	Hautes écoles spécialisées
HEU	Hautes écoles universitaires (écoles universitaires cantonales et EPF)
OFS	Office fédéral de la statistique
SDL	Statistique des élèves et étudiants
SHIS-PERS	Statistique du personnel des hautes écoles
SHIS-studex	Étudiants et examens finals des hautes écoles
SHIS	Système d'information universitaire suisse
SSP	Statistique du personnel des écoles

L'éducation fait l'objet de statistiques et de publications thématiques régulières qu'on peut consulter sur le web:

www.education-stat.admin.ch

En ligne
www.statistique.ch

Imprimés
www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique
CH-2010 Neuchâtel
order@ bfs.admin.ch
tél. 058 463 60 60

Numéro OFS
1816-2100

La statistique www.la-statistique-compte.ch
compte pour vous.